



Charte de la Mission laïque française

- 1) La Mission laïque française, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1907, a pour objet la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde, par un enseignement laïque, plurilingue et interculturel. Elle crée et anime des établissements scolaires, culturels ou universitaires, soit par ses propres moyens, soit en partenariat. Elle est partenaire d'institutions publiques ou d'entreprises pour des actions de coopération et de développement.
- 2) Les valeurs de la Mission laïque française sont la laïcité, la solidarité et le dialogue des cultures. Ce sont celles de l'humanisme et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 3) Partenaire de l'état, la Mission laïque française est solidaire du réseau d'enseignement français dans le monde auquel elle apporte l'identité de son projet propre. Elle s'appuie sur les ministères de l'éducation nationale et des Affaires étrangères et européennes et agit en étroite coopération avec les systèmes éducatifs des pays d'accueil de ses établissements.
- 4) La Mission laïque française accueille et réunit dans son réseau d'établissements des enfants de toutes origines et de toutes cultures. Au-delà de la réussite scolaire et de l'épanouissement individuel des élèves, elle cherche à développer chez eux l'exercice du libre jugement, le respect de l'autre, la compréhension des héritages de l'histoire, l'ouverture au monde dans sa diversité grâce à la maîtrise de plusieurs langues. Elle les initie à l'usage des droits et des devoirs de la citoyenneté.
- 5) La Mission laïque française mobilise des personnels possédant des cultures et des expériences diverses. Tous adhèrent à son éthique et à son projet éducatif. Elle met en œuvre ce projet dans le respect du droit, dans l'écoute et le dialogue social. Elle se préoccupe de la formation de ses personnels et de la valorisation de leurs compétences individuelles et collectives.
- 6) La Mission laïque française garantit la qualité du projet éducatif proposé aux familles par ses établissements. Elle veille à la transparence de leurs procédures de gestion et au bon usage des moyens qu'ils recueillent.
- 7) La Mission laïque française encourage ses établissements à mettre en place les dispositifs de solidarité et toutes les actions susceptibles de renforcer la cohésion de la communauté éducative.